

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Le comité d'enquête m'a fait son rapport et celui-ci est à l'étude.

M. l'Orateur: Le représentant de Peel-Sud a la parole.

M. Blenkarn: Voici ma question . . .

M. Hellyer: Comme question supplémentaire . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai donné la parole au député de Peel-Sud qui a déjà commencé à poser sa question.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

LES PLAINTES CONTRE DES AGENTS POSTÉS À L'AÉROPORT DE MALTON—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Don Blenkarn (Peel-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Sait-il que quelque 90 plaintes peut-être ont été déposées par des particuliers contre des agents de la GRC en faction à l'aéroport de Malton, les accusant de voies de fait, de coups et blessures, et de blessures graves, et va-t-il faire enquête à ce sujet?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Non, monsieur l'Orateur, je n'étais pas au courant de ces plaintes, mais c'est avec plaisir que je ferai enquête à ce propos.

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Le ministre est-il au courant que les plaintes dont il a été question résultent de l'impossibilité pour les agents de la GRC d'appliquer les règlements relatifs aux voitures de taxi, aux droits de stationnement, et à la maraude à laquelle se livrent les taxis à l'aéroport international de Toronto, et va-t-il réviser ces règlements de façon à ce qu'ils puissent être appliqués sans donner lieu aux problèmes qui se sont posés?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, c'est le solliciteur général qui devrait à mon avis répondre à cette partie de la question à propos de la GRC. Pour ce qui est de l'autre partie, je vais faire enquête.

* * *

LE LOGEMENT

LES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE TORONTO—LES VUES DU MINISTRE QUANT À LA PUBLICATION DU RAPPORT D'ENQUÊTE ET À LA POSSIBILITÉ DE POURSUITES JUDICIAIRES

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Voudrait-il s'engager à déposer le plus tôt possible le rapport auquel il vient tout juste de faire allusion?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Non, monsieur l'Orateur, il s'agit là d'un rapport interne . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Basford: . . . et je l'ai dit bien clairement, rédigé comme tel. Il serait fort injuste pour les personnes en cause de publier un rapport qui ne se fonde pas sur des témoignages contrôlés. Toutefois, le rapport a été renvoyé

Questions orales

aux autorités appropriées, dont les agents chargés de faire observer les lois au pays, afin qu'ils prennent toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires.

M. Hellyer: Le ministre veut-il signifier à la Chambre qu'il a de fait découvert des irrégularités, et qu'il y a possibilité que des poursuites au criminel soient intentées sur la foi du rapport?

M. Basford: Il serait inapproprié et injuste, je pense, de répondre par l'affirmative. Nous avons reçu ce rapport. Nous l'avons remis aux légistes de la Couronne afin que ceux-ci prennent toutes les mesures qu'ils jugeraient appropriées.

M. l'Orateur: Le député de Calgary-Nord invoque-t-il le Règlement?

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'aimerais présenter une notification d'opposition afin de pouvoir soulever la question de privilège à la fin de la période des questions à propos de la réponse que vient de donner le ministre.

M. l'Orateur: Le Règlement exige de soulever immédiatement toute question de privilège lorsque celle-ci est justifiée. Le député de Calgary-Nord pourrait peut-être maintenant saisir la Chambre de cette affaire, et j'en tiendrais compte avant de mettre un terme à la période des questions.

M. Woolliams: Voici: le ministre vient d'affirmer que le rapport de l'enquête interne est confidentiel. Pendant des mois, des députés de ce côté-ci de la Chambre ont pressé le ministre de faire tenir une enquête judiciaire. Son excuse pour ne pas accéder à notre demande d'une enquête de cette nature était qu'il avait déjà demandé qu'une enquête interne soit effectuée. Il trompe maintenant la Chambre aujourd'hui en disant qu'il a fait tenir une enquête interne et que le rapport de cette dernière est confidentiel. Il contredit donc tout ce qu'il a déjà déclaré au sujet de cette initiative depuis les deux derniers mois.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: En outre, monsieur l'Orateur, cette sorte de réponse et ce genre de ministre sont la cause de l'indiscipline qui marque parfois la période des questions. Si nous pouvions obtenir des réponses honnêtes et franches, nous n'aurions pas besoin de tant de questions supplémentaires.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois prendre une décision au sujet de la question soulevée par le député de Calgary-Nord. Le représentant a peut-être lieu de se plaindre ou peut-être veut-il invoquer le Règlement. Peut-être n'est-il pas d'accord avec la réponse du ministre, mais il est bien établi qu'il n'y a pas là matière à soulever la question de privilège, mais seulement matière à discussion. Il est possible que le député et le ministre aient tous les deux raison mais il ne me semble pas souhaitable que nous entamions pour le moment le débat sur une question de privilège.

• (1510)

M. Basford: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. J'ai certainement le droit de répondre à la déclaration du député, selon qui j'ai trompé la Chambre. Ce n'est pas vrai, et le compte rendu le montrera. J'ai clairement dit que, depuis février j'ai commandé un rapport sur les cinq prêts de la société. Il s'agissait d'un rapport non public qui devait m'être présenté ainsi qu'aux membres du gouvernement et nous permettre de détermi-